

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 17 JUIN 2023***Date de la convocation 13 juin 2023**L'an deux mille vingt-et-trois, le DIX-SEPT JUIN, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.*

Présents : CABE A, CAMPS F, CHAUVET F, LAFONT P, POUILLET M A, de SAINT BLANQUAT G, VALERO G., DUFOSSÉ D, MERIC M, COMMENGE S, KOSMINSKY S.,

Procurations : MIR A. à MERIC M, DENOY S à CHAUVET F, PEREIRA NANTERRE J à CAMPS F, GOUZY S.

Absents :

Secrétaire de séance : COMMENGE Séverine

2023-039 – DEMANDE EXONÉRATION TFNB

Monsieur Gilles de Saint-Blanquat, sort de la salle du conseil municipal.

Le Maire informe l'assemblée qu'un agriculteur, exploitant des cultures biologiques, a déposé une demande d'exonération des taxes foncières sur le non-bâti pour les parcelles cultivées cadastrées section B2931, B2932, B3018, B3020, B3021, B3022, B3035, B3126, B3128, d'une contenance totale de 101a et 34 ca.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes et EPCI à fiscalité propre, peuvent, par délibération, exonérer de TFNB pendant une durée de 5 ans les propriétés non-bâties exploitées selon un mode de production biologique prévu par le règlement CE n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **REJETTE** la demande d'exonération des taxes foncières non-bâties pour les parcelles cultivées cadastrées section B2931, B2932, B3018, B3020, B3021, B3022, B3035, B3126, B3128, d'une contenance totale de 101a et 34 ca.

Ont voté pour : 5 (POUILLET M.A., KOSMINSKY S, COMMENGE S, CHAUVET F, DENOY S.)

Ont voté contre : 7 (CABÉ A, VALERO G, LAFONT P, MERIC M, DUFOSSÉ D, GOUZY S, MIR A)

Abstentions : 2 (CAMPS F, PEREIRA NANTERRE J)

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Frédéric CAMPS